

**DÉLIBÉRATION N°2025-2026_100
du conseil d'administration de l'université Marie et Louis Pasteur**

Séance en date du 7 juillet 2026

1 – Verbatim du conseil d'administration du 11 mai 2026 :

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 17 Membres représentés : 10 Total : 27	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0
--	--

VU l'article 12.6 des statuts de l'université Marie et Louis Pasteur ;

VU l'article 15 du règlement intérieur de l'université Marie et Louis Pasteur ;

Conformément aux statuts de l'université et à son règlement intérieur, les verbatims des réunions en formation plénière du conseil d'administration sont diffusés à ses membres avant d'être soumis à l'adoption du conseil lors de la séance suivante.

En application de ces dispositions, les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le verbatim du conseil d'administration de l'université Marie et Louis Pasteur du 11 mai 2026.

Besançon, le 7 juillet 2026

Le Président de l'Université Marie et Louis Pasteur

Hugues DAUSSY



Annexe 1.1 : Verbatim du conseil d'administration du 11 mai 2026

Date de transmission à la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelière de l'université Marie et Louis Pasteur : 13 juillet 2026 Date de publication sur le site internet de l'université Marie et Louis Pasteur: 13 juillet 2026

Université Marie et Louis Pasteur

Conseil d'Administration exceptionnel

Séance du 11 mai 2026

Ordre du jour :

1. Repyramidage dans le corps des professeurs des universités 1

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE MARIE ET LOUIS PASTEUR
(SEANCE EXCEPTIONNELLE DU 11 MAI 2026)

*(La séance est ouverte à 13 h 51, en visio-conférence, sous la présidence de M. Hugues Daussy,
Président de l'Université Marie et Louis Pasteur)*

- : - : - : - : - : - : -

Le Président.- Bonjour à toutes et tous. Merci pour votre présence.
Un petit point du côté de Clémence : où en est-on ?

Mme Lavigne.- Le quorum est atteint.

Le Président.- Est-ce qu'il y a des participants supposés qui ne seraient pas encore arrivés ?

Mme Lavigne.- Non. Toutes les personnes qui ont dit qu'elles venaient sont présentes.

Le Président.- Je vous propose donc de commencer.
Je vous remercie tout d'abord pour votre présence puisque les délais de convocation étaient très brefs. Nous allons vous expliquer dans un instant pourquoi nous avons été contraints de réunir ce CA exceptionnel dans des délais extrêmement restreints.

Pour commencer, pourriez-vous, Clémence, préciser les procurations, s'il vous plaît ?

Mme Lavigne.- Nous avons 39 membres en exercice.
Le quorum est atteint avec 20 membres présents ou représentés et nous avons 21 membres présents et 8 représentés :

M. Daussy a reçu procuration de M. Raymond Nicolas Bourgeois,
Mme Virginie Westeel a reçu procuration de M. Hervé Chollet,
M. Antoine Perasso a reçu procuration de Mme Béatrice Laperou,
M. Emmanuel Haffen a reçu procuration de M. Simon,
Mme Anaïs Potron a reçu procuration de Mme Élise Moreau,
M. Vincent Walter a reçu procuration de Mme Poinot Nadège,
Mme Isabelle Sallé a reçu procuration de M. Emmanuel Brugger,
Mme Nogareda a reçu procuration de Mme Vitton.

Le Président.- Merci Clémence.

Mme Lavigne.- Je vous en prie.

1. Repyramidage dans le corps des professeurs des universités

Le Président.- Le seul objet de ce CA exceptionnel est la procédure de repyramidage qui

connaît un ultime avatar. Je vais rapidement vous en dire quelques mots.

Vous savez que ces repyramidages étaient programmés dans le cadre de la LPR et que le taux de professeurs des universités dans les universités françaises, au regard de la proportion de maîtres de conférences, était considéré comme trop bas. Nous avons donc eu, ici à l'université, différentes vagues de repyramidages avec, à chaque fois, huit supports publiés.

Il se trouve que sur l'ensemble de ces campagnes de pyramidages, nous avons eu deux repyramidages infructueux. Il s'agissait d'une part d'un repyramidage en section 07, où nous avons finalement choisi de ne repyramider personne eu égard à la qualité insuffisante des candidats, et par ailleurs la section 91 que nous avons décidé de publier avant de nous rendre compte que finalement, les maîtres de conférences en section 91 à l'université n'étaient pas éligibles n'ayant pas l'ancienneté requise.

Ces deux supports ont donc été infructueux et le ministère a décidé de rendre aux établissements les supports qui avaient été infructueux au cours des campagnes précédentes. Nous avons ainsi deux supports à mettre à nouveau au concours.

Il faut savoir que cette procédure est extrêmement précipitée puisque nous avons reçu la notification de ces supports très récemment, il y a environ 15 jours, et le calendrier il y a seulement une semaine.

Lorsque nous avons reçu le calendrier, nous avons découvert qu'il fallait faire remonter au ministère les propositions de sections à repyramider pour le 12 mai, donc demain. Comme nous avons reçu la notification du calendrier lundi dernier, nous avons dû convoquer ce CA exceptionnel dans l'urgence. C'est la raison pour laquelle nous vous avons sollicités aussi tardivement.

Nous allons évidemment vous faire une proposition - vous avez d'ailleurs déjà reçu un document à cet effet – qui consiste en la mise au concours de deux sections à repyramider.

Je vais donner la parole à Antoine Perasso qui va vous expliquer selon quelle procédure et selon quelles modalités, en vertu de quels principes nous avons construit cette proposition.

M. Perasso.- Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et tous.

Je vous présente à nouveau toutes nos excuses pour cette convocation dans des délais extrêmement contraints et pour avoir transmis la proposition de délibération il y a quelques jours à peine. Comme vient de le dire le président, nous avons eu des informations de calendrier le lundi, mais nous avons mis en place de façon anticipée – et cela nous a été bien utile – un travail de recueil des HDR de l'établissement. Nous avons cependant dû là aussi écourter la période de recueil pour pouvoir tenir les délais transmis par le ministère.

Nous avons pu recueillir les dernières HDR et un certain nombre d'études que nous allons vous présenter. Je vais ainsi vous donner quelques informations complémentaires à celles que le président vient de vous transmettre.

Nous avons eu cinq campagnes de repyramidages qui se sont étalées entre 2021 et 2025 inclus, 40 propositions de promotions dont 38 fructueuses et deux infructueuses. Ce sont celles qui vous sont reproposées aujourd'hui par le ministère à étudier dans le cadre du repyramidage.

Il faut savoir aussi que dans cet objectif de rééquilibrer les ratios maîtres de conférences / professeurs des universités au niveau national, un certain nombre de sections CNU qui faisaient l'objet d'un fort déséquilibre au niveau national ont été pré-identifiées par le ministère. En tout début d'exercice, en 2021, le ministère nous avait transmis les sections CNU qui pourraient concerner notre établissement, il y en avait 22. À ce stade, parmi ces 22, 20 ont fait l'objet d'un repyramidage, parfois de plusieurs. Il reste deux sections CNU qui n'ont pas encore été repyramidées ; je vous les présenterai en détail juste après.

Dans les processus de repyramidage, il y a six sections CNU qui n'avaient pas été

identifiées par le ministère qui ont été repyramidées en lien avec le fort déséquilibre que nous avons au niveau local à l'université Marie et Louis Pasteur. Même si cela ne correspondait pas avec le déséquilibre au niveau national, c'était le cas pour notre établissement.

Trois d'entre elles ont été repyramidées parce qu'elles ont été considérées dans le cadre d'un groupement de sections CNU. Le ministère autorise en effet à proposer des groupements de sections CNU au repyramidage. C'est-à-dire que plutôt que de proposer une section, il peut y avoir deux à trois sections proches dans un groupe de sections similaires qui peut être proposé pour être ouvert à promotion.

Voilà pour les quelques éléments de contexte que je peux vous donner.

Un dernier chiffre avant de passer au détail des données. L'objectif ciblé par l'Etat était d'atteindre un rapport de 60 % de maîtres de conférences / 40 % de professeurs au niveau national.

En ce qui concerne notre établissement aujourd'hui, malgré toutes les promotions (38 promotions) que nous avons pu faire dans le cadre du repyramidage, nous sommes à 69 % de maîtres de conférences et 31 % de professeurs. Nous avons amélioré la trajectoire, mais nous sommes encore loin de la cible initialement définie par le ministre.

Je vais maintenant vous partager mon écran avec un document PDF. Le tableau à l'écran vous indique un certain nombre de données concaténées que je vais vous expliquer. Avant cela, je vous présente les sections CNU qui nous ont été transmises par le ministère en fin d'exercice.

Comme je le disais précédemment, il y avait 22 sections initialement identifiées et, à la fin, il n'y en a plus que 12. Tout ce qui apparaît en rouge dans cette liste de sections, de même que les éléments vous verrez ensuite dans le tableau, sont des sections qui ont déjà fait l'objet d'un repyramidage - au moins un - au cours des campagnes précédentes.

Les deux dernières sections que nous n'avons pas encore repyramidées à ce stade sont les sections 12 et les sections 19. Toutes les autres sections ont été repyramidées au moins une fois.

Lorsqu'on aborde l'étude de toutes les données, il y a quatre critères - que je vais vous présenter - qui nous guident dans la réflexion pour identifier les sections CNU que nous pourrions proposer au repyramidage.

Pour ce qui est du premier critère, on ne va considérer que les sections qui sont situées strictement au-dessus de 68 % en termes de ratio, c'est-à-dire qui sont très fortement déséquilibrées. Elles doivent quelque part être priorisées. Ces sections-là sont largement assez nombreuses pour pouvoir en sélectionner deux pour les deux promotions que nous pourrions avoir à choisir pour cette dernière campagne.

Pour le deuxième critère, on regarde le ratio du pourcentage de MCF relativement aux professeurs par ordre décroissant. Plus le pourcentage de MCF est élevé, plus la section doit être considérée prioritairement. Plus le pourcentage de MCF est bas, moins il doit l'être dans la logique de ce qui est attendu dans le cadre du processus de repyramidage prévu par la loi de programmation de la recherche.

Pour le troisième critère, il s'agit d'essayer autant que possible de répondre aux sections qui ont été pré-identifiées par le ministère.

Il y a un quatrième critère que nous avons intégré, il y a déjà deux campagnes de cela, dans le processus de repyramidage, il s'agit de commencer à ouvrir le repyramidage à des sections qui n'ont pas encore été repyramidées parce qu'au fur et à mesure que les campagnes de repyramidages se tenaient, nous avions de plus en plus de sections identifiées par le ministère qui avaient fait l'objet d'un ou de plusieurs pyramidages. Ce qui fait que la liste qui restait à la fin n'était plus suffisamment conséquente pour pouvoir piocher uniquement dans les sections identifiées par le ministère pour le repyramidage. Nous avons donc commencé à nous ouvrir vers d'autres sections, nous avons regardé par exemple les tailles des viviers de HDR pour cela. Nous avons ainsi priorisé

des sections qui n'avaient pas été repyramidées par le passé.

Vous avez à l'écran un tableau avec plein de colonnes, les colonnes principales étant la première qui reprend l'ensemble des sections CNU, celle qui relate le pourcentage de maîtres de conférences et celle qui fait référence au vivier de HDR. Pour le pourcentage de maîtres de conférences, on regarde par rapport à l'ensemble des enseignants-chercheurs de la section CNU quelle fraction de maîtres de conférences est présente dans l'établissement et ce qu'il reste, donc la fraction de professeurs des universités. Plus le chiffre du pourcentage de MCF est élevé, plus la section est défavorisée et gagne à être priorisée dans le processus de repyramidage.

Nous avons organisé l'ensemble des sections CNU par ratio décroissant, donc de celles qui sont les plus prioritaires - parce que les plus défavorisées - pour descendre et arriver tout en bas, aux sections 30, 08 puis 20 pour lesquelles les chiffres sont bas, voire à 0 % pour une section qui n'a qu'un seul enseignant-chercheur.

Vous avez donc à l'écran une organisation des sections les plus prioritaires en haut du tableau vers les moins prioritaires en bas du tableau.

Il y a ici un gap qui relate le seuil des fameux 68 % que nous avons déjà mis en place par le passé en termes de considération. Nous n'avons donc regardé que les sections qui sont vraiment défavorisées, à savoir qui ont un ratio supérieur à 68 % de présence de maîtres de conférences.

On démarre tout en bas avec la section 14 avec 69 % jusque, tout en haut, des sections qui atteignent les 100 %.

Je vous reprecise que les numéros de section sont présents sur la colonne de gauche avec leurs intitulés juste après.

La dernière colonne, qui s'intitule « vivier HDR » n'est pas une colonne qui dénombre le nombre de HDR dans la section, c'est une colonne qui dénombre le nombre de maîtres de conférences HDR éligibles au processus de repyramidage. Il y a en effet un certain nombre de critères ; il faut que ces maîtres de conférences HDR soient ou maîtres de conférences hors classe ou alors maîtres de conférences classe normale mais avec 10 années d'ancienneté dans l'établissement. Un maître de conférences qui serait HDR, qui ne correspondrait pas à l'un de ces deux critères (hors classe ou 10 ans depuis le recrutement dans la classe normale) ne peut pas prétendre, n'est pas éligible au repyramidage.

Toutes les identifications, donc le recueil des HDR par la direction des ressources humaines, ont ensuite été entrecoupées avec l'ensemble de ces données pour définir le vivier d'HDR. Ce qui est très important à avoir à l'esprit, c'est que ne sont pas éligibles des sections qui ont zéro ou un seul maître de conférences HDR qui répond aux conditions d'éligibilité du repyramidage. Il faut qu'il y ait au moins 2 dans la colonne « Vivier HDR » pour voir la section éligible. Il faut bien avoir cela à l'esprit.

Ensuite, un petit code couleur vous est proposé avec trois couleurs. Je m'attarde à la troisième et dernière couleur qui est le gris, qui fait référence à l'absence de vivier. Toutes les sections qui sont grisées sont celles qui présentent une absence de vivier de HDR, à savoir qu'il n'y a que zéro ou une HDR éligible dans la section.

Une fois que nous avons étudié tout cela, de manière très logique nous avons commencé par regarder les sections les plus déficitaires en professeurs, donc où il y a un taux de maîtres de conférences très élevés, qui devraient donc normalement gagner à être priorisées dans le processus de repyramidage. On démarre donc en haut du tableau, à partir de la colonne « Pourcentage de maîtres de conférences » et on descend. Vous voyez que les premières sections ne sont pas éligibles, que certaines d'entre elles ont déjà été repyramidées et le fait qu'elles aient été repyramidées fait qu'il n'y a plus suffisamment de HDR. Elles ne sont donc plus, à ce stade, éligibles au repyramidage.

En descendant, on arrive à la toute première section éligible, qui est la section 66 « Physiologie ». Elle comporte deux HDR, elle a un taux de 82 % - ce qui est très élevé - de présence de maîtres de conférences et il se trouve qu'elle est dans la liste des sections identifiées par le ministère. Elle coche donc les trois premiers critères énumérés précédemment.

Par ailleurs, il y a une autre section - la section 67 « Biologie des populations et écologie » - qui est identifiée par le ministère et il se trouve que cette section - 3^{ème} ligne en bas du tableau et parmi les sections qui sont déjà déficitaires, à savoir strictement plus de 68 % - émerge à 71 %.

Ces deux sections sont extrêmement proches, elles font partie du même groupe de sections, ce sont d'ailleurs deux sections qui relèvent des activités de recherche du même laboratoire qui est le laboratoire Chrono-environnement. Nous avons donc proposé la 66 mais regroupée avec la 67 pour étendre le vivier, ce qui fait qu'un concours pour promotion serait ouvert à six candidats HDR éligibles, deux qui relèvent de la 66 et quatre qui relèvent de la 67.

Je tiens à préciser que l'une et l'autre ont déjà été repyramidées au cours du processus, chacune une fois. Il y a eu un repyramidage en 66 et un repyramidage en 67 dans les campagnes passées. Cela offrirait donc une opportunité supplémentaire à un chercheur ou une chercheuse de la 66 ou de la 67 qui réponde aux conditions d'éligibilité pour passer professeur.

Nous proposons ce groupe de sections en vert.

Après la physiologie, nous arrivons en section 19, l'une des deux sections initialement identifiées par le ministère que nous n'avons toujours pas repyramidée à ce stade. Il y a la 19 ainsi que la section n° 12. Le problème, c'est que la 19 n'ayant qu'un HDR, elle n'est pas éligible. C'est pour cela qu'elle n'a toujours pas été repyramidée depuis le début du processus. Il n'y a jamais eu de vivier suffisant pour que nous puissions proposer cette section au repyramidage.

Je poursuis pour en arriver à deux sections qui ont un même taux de présence de maîtres de conférences parmi les enseignants-chercheurs de la section, à savoir 80 %, l'une qui est la section 06 et l'autre qui est la section 87. Ces deux sections ont le même vivier en termes d'HDR éligibles, elles pourraient donc prétendre à être des bonnes sections candidates pour le repyramidage.

Il se trouve que la section 06 est identifiée depuis le départ par le ministère. De ce point de vue, elle cocherait l'un des quatre critères, à savoir le critère 3. Mais il se trouve qu'elle a déjà été repyramidée, ce qui n'a pas été le cas de la section 87.

Un choix est donc à effectuer entre ces deux sections qui apparaissent de manière également prioritaires et nous nous sommes tournés vers la 87 après réflexion. C'est celle que nous allons vous proposer, ceci pour d'une part donner sa chance à une section qui n'a pas été repyramidée à ce stade et, d'autre part, parce qu'il y a un poste de professeur des universités en section 06 qui va être ouvert au concours par une voie de processus classique de campagne d'emplois et de campagne de recrutements à l'IUT Nord Franche-Comté. Un poste de professeur "latent" va donc être ouvert au concours en section 06, ce qui n'est pas le cas de la section 87.

Enfin, lorsqu'on regarde de façon un peu plus fine, vous avez dans les intitulés les volumes de maîtres de conférences et les volumes de PU et vous pouvez voir que dans la section 87, il n'y a qu'un seul professeur des universités. Le fait de proposer la section 87 au repyramidage permettrait, en plus du rééquilibrage en termes de ratio, d'avoir un volume de deux professeurs des universités au lieu d'un seul alors qu'il y a déjà quatre professeurs des universités à ce stade dans la section 06 et prochainement 5 avec le poste de professeur dont je vous parlais, qui sera ouvert à l'IUT Nord Franche-Comté.

C'est ce qui fait que nous avons sélectionné la section 87, que c'est donc celle que nous vous proposons en plus du groupe de section 66 et 67.

Ceci fait beaucoup de données. Nous pouvons donc bien évidemment prendre le temps de parcourir autant que nécessaire le tableau si vous voulez aborder plus finement les données, les

ratios, les différentes sections. Je vous ai présenté les grands points saillants, les critères et toutes les données transmises par le ministère, données qui nous ont permis de nous guider dans notre réflexion. Et je suis bien entendu disponible pour répondre aux questions si vous en avez.

Le Président.- Merci, Antoine, pour cette présentation qui était très claire.

Vous voyez que nous avons procédé exactement comme nous l'avions fait précédemment, c'est-à-dire en essayant d'être les plus rationnels et justes possible dans le choix des sections.

Y a-t-il des questions à adresser à Antoine sur les critères qui ont présidé à la conception de cette proposition ? Est-ce que tout vous semble clair ?

Marie-Pascale.

Mme Behra.- C'est plus un petit aparté.

A-t-on une idée de la représentation hommes/femmes au sein des différents viviers que vous avez identifiés ?

M. Perasso.- Oui. Nous avons cela. Nous ne montrons évidemment pas les détails nominatifs, vous le comprendrez.

Par contre, sur les sections 66 et 67, je n'ai plus les chiffres exacts en tête, mais il y a pratiquement autant d'hommes que de femmes qui peuvent prétendre au repyramidage.

Sur la section 87, ce sont deux collègues femmes maîtres de conférences.

Mme Behra.- Merci.

Le Président.- Ce qui veut dire que la représentation des collègues féminines au repyramidage est garantie puisqu'en section 87, nous avons deux collègues féminines. On peut donc avoir soit deux femmes, soit un homme et une femme *in fine*.

Y a-t-il d'autres questions ou observations ? (*Néant*).

M. Perasso.- Est-ce que je peux donner une ou deux autres petites informations ?

Le Président.- Oui, je t'en prie.

M. Perasso.- Ce qui est présenté aux administrateurs, ce sont bien évidemment les sections CNU et nous les arrêtons dans le cadre du conseil d'administration, mais le processus se poursuivra après.

Le calendrier reste extrêmement contraint. C'est donc juste pour vous donner les informations dont nous disposons.

Courant juin devront se tenir les deux comités de repyramidage qui doivent être constitués avec des membres internes mais aussi des membres externes. La direction des ressources humaines, qui est bien habituée à ce processus, va donc se tourner très rapidement, après adoption par le CA le cas échéant, vers les membres externes pour essayer d'identifier des représentants pour chaque section.

Ce qui va nous amener au 16 juillet où c'est le président de l'université qui fera des propositions de nomination sur chacune des deux sections en s'appuyant sur des avis formulés par les comités de repyramidage.

Le Président.- Comme d'habitude, je suivrai l'avis qui sera émis par les comités de

repyramidage, cela ne fait aucun doute.

Antoine, si tu as donné toutes les informations et qu'il n'y a pas d'observation, je vous propose de départager l'écran afin de retrouver la vision globale de l'assistance. Merci.

Je vais ensuite vous proposer de procéder au vote.

Comme c'est un vote à distance, nous allons procéder de la manière suivante. Le vote va se faire en deux temps, vous allez voir apparaître un sondage sur votre écran afin que vous puissiez prendre part au vote. Dans un premier temps, ce sont les personnes présentes qui vont voter. Les personnes qui ne prennent pas part au vote, les personnels administratifs, les personnes qui ont voté consultatif au CA, les observateurs divers, etc., ne seront pas sollicités pour voter. Ne seront sollicités que les membres effectifs du CA et, dans un premier temps, les personnes présentes.

Clémence, c'est vous qui procédez.

M. Wane.- Quelle est la proposition pour le vote ?

Le Président.- Tu vas avoir « oui », « non » et « abstention ».

Mme Lavigne.- On va laisser Madame Coraline Tiranzoni expliquer les modalités du vote. Nous avons mis cela en place ensemble.

Mme Tiranzoni.- Je me permets de corriger. Il y aura un sondage directement avec deux questions. La première question concerne tous les administrateurs et tout le monde prend part au vote. La deuxième question concerne uniquement les administrateurs qui ont une procuration, mais il faut tout de même répondre au vote. Les administrateurs qui n'ont pas de procuration ont une case dédiée où il est marqué « n'a pas de procuration ».

Je vais lancer le sondage et ce sera plus clair.

Le Président.- Elles apparaissent donc en même temps ?

Mme Tiranzoni.- C'est ça.

Le Président.- D'accord. Merci.

(Les membres du conseil d'administration procèdent au vote, via Zoom, par un sondage intitulé « Point 1.1 Repyramidage dans le corps des PU »)

Le résultat : 90 % de votes pour au niveau des personnes présentes. Cela représente combien de votes ?

Mme Lavigne.- 19 votes pour et 8 votes pour parmi ceux qui ont une procuration.

Le Président.- Quel est le nombre d'abstentions ?

Mme Lavigne.- 2 abstentions.

Le Président.- Ce qui fait 27 votes pour et 2 abstentions.

La proposition est donc validée.

Nous vous en remercions très vivement.

Merci pour votre confiance.

Merci encore à Antoine et aux services, notamment au service de Lydie qui a préparé toutes les données qui ont permis de construire dans l'urgence le tableau qui a servi de base à l'analyse à laquelle Antoine a procédé et qui vous a été présentée.

C'était le seul sujet à l'ordre du jour, je ne vais donc pas vous retenir davantage. Nous nous retrouverons très bientôt pour le CA plénier tel qu'il avait été prévu, qui aura lieu le 19 mai. Nous serons heureux de vous retrouver à cette occasion et nous vous souhaitons une très bonne journée.

Marie-Pascale, vous aviez une intervention ?

Mme Behra.- Oui. Ce n'est pas une déclaration mais une petite interpellation à propos des frais d'inscription des étudiants étrangers.

Nous souhaiterions qu'un focus soit fait au prochain CA pour qu'une motion soit peut-être présentée en faveur de l'égalité des droits des étudiants.

Nous appelons également à la manifestation qui aura lieu demain à 18 heures à ce sujet-là. Je ne sais plus quel est le lieu.

Le Président.- C'est place Pasteur.

Mme Behra.- Merci.

Le Président.- Je vous en prie.

C'est noté, Marie-Pascale. Nous avons prévu d'en parler. Nous voterons effectivement quelque chose à cet égard lors du CA.

Mme Behra.- Merci.

Le Président.- Merci à toutes et à tous.

Bonne fin de journée et à très bientôt.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 20).



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**UNIVERSITÉ
MARIE & LOUIS
PASTEUR**

Date de publication sur le site internet de l'université Marie et Louis Pasteur :

LES ÉTABLISSEMENTS COMPAGNONS



Université Marie et Louis Pasteur

LES ÉTABLISSEMENTS COMPAGNONS

Université Marie et Louis Pasteur
1 rue Claude Goudimel

25030 Besançon cedex

Tél. : 03 81 66 66 66 – www.univ-fcomte.fr